

**CONCOURS INTERNE ET 3^{ème} VOIE
D'ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET
SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

SESSION 2018

RÉPONSES À DES QUESTIONS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Réponses à des questions portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 2 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.

Question 1 : (3 points)

En quoi le sport valorise-t-il les territoires ?

Question 2 : (4 points)

Comment le sport peut-il être un vecteur d'intégration et de cohésion sociale pour le public féminin ?

Question 3 : (2 points)

Vous organisez un déplacement de jeunes sportifs mineurs, en autocar, sur le temps périscolaire. Quelles sont les obligations et précautions à prendre ?

Question 4 : (3 points)

Comment la sécurité des équipements et mobiliers sportifs est-elle prise en compte par l'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe dans la mise en œuvre de sa pratique pédagogique ?

Question 5 : (3 points)

Quels sont les éléments essentiels à prendre en compte par l'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe pour animer des séances avec une population de seniors ?

Question 6 : (2 points)

Comment sécuriser la pratique des sports urbains ?

Question 7 : (1 point)

Quelles sont les obligations d'information et de signalisation pour une baignade non aménagée, non surveillée et non interdite ?

Question 8 : (2 points)

Sport sur ordonnance : qui peut encadrer les activités ?